



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 26-740 FIXANT LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annick Vincent, directrice générale et greffière- trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 26-740 fixant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-PIE-DE-GUIRE,
CE 3 MARS 2026

Annick Vincent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Pie-de-Guire